

PARACHAH : « MATTOTH » **מטות** (Tribus)

Shabbat 27 juillet 2019

Commentaire de 2014

Lectures :

Parachah **Bamidbar / Nombres 30:2 à 32 fin**
Haftarah **Yirmeyahou / Jérémie 1 :1 à 2 :3**
Bérith HaHadachah **Yaaqov / Jacques 5 :7 à 20**

Rappel : les commentaires ne sont pas des études, mais des pensées que la lecture de la parachah nous inspire et nous permet, sur une année, de relier les textes de la Torah et des Prophètes aux textes de la Bériyth haHadachah, de l'Alliance renouvelée en Yéshoua.

Résumé de la parachah et préambule

Il est rare que la lecture de la parachah Mattoth soit séparée de celle de la parachah Massèy. Il s'agit là des deux dernières sections hebdomadaires du livre de Bamidbar.

Le mot "mattoth", employé dans le sens de "tribus", signifie littéralement "bâtons". L'autre mot employé pour désigner les tribus dans le sens ethnique du terme, "shévet", a comme sens littéral "branche". Dans l'hébreu moderne Mattéh (pluriel Mattoth) signifie l'état-major. Depuis les temps les plus antiques, existe ce signe de souveraineté militaire et politique : *le bâton de commandement*.

Moshéh communique les lois régissant l'annulation des vœux (Nédarim) directement aux chefs des Mattoth-Tribus d'Israël. La guerre est ensuite engagée contre Midyan, comme une vengeance à leur participation au complot des moabites visant à la destruction morale d'Israël, via Balaq et Bilam. Bilam, cet intrigant personnage sera tué dans cette parachah dite du « bâton ». Mattoth fait ensuite un récit détaillé du butin recueilli et de sa distribution entre le peuple, les combattants, les Lévites et le Kohen haGadol. Les tribus de Réouven et de Gad (rejointes ensuite par la moitié de la tribu de Ménachéh) demandent que leur part de la Terre Promise leur soit attribuée à l'Est du Jourdain, s'agissant d'un pâturage de choix pour leurs troupeaux. Moshéh, d'abord irrité par cette demande, l'accepte sous la condition que ces tribus participent à la conquête des terres de Kanaan à l'Ouest du Jourdain.

Se libérer des vœux inconséquents et excessifs, les Nédarim

Au début de cette parachah, nous sommes en présence d'un cas très particulier d'une Mitsvah que Moshéh transmet directement aux Rashey haMattoth, aux chefs des tribus. Habituellement Moshéh enseigne d'abord à Aharon seul. Ensuite intervenaient les fils d'Aharon et Moshéh enseignait aux fils d'Aharon en présence d'Aharon. Puis Moshéh convoquait les chefs de tribus ; et ensuite tout le peuple.

Nombres 30 :2 : « *Et Moshéh parla aux chefs des tribus au sujet des enfants d'Israël pour dire : voici la chose que Adonai יהוה a ordonnée. Lorsqu'un homme fera un vœu, il fera un serment pour s'interdire une interdiction sur sa personne, il ne doit pas démentir sa parole, selon tout ce qui sera sorti de sa bouche il fera.* »

Ainsi, celui qui fait un vœu pour s'interdire quelque chose n'a pas le droit de profaner sa parole, il a cependant la possibilité de s'adresser à une autorité (père ou mari, dans cette parachah) qui

peut donner une autorisation de levée du vœu ou serment. Comment le « mari ou époux » peut-il permettre quelque chose que la Torah interdit a priori ? Et quelle peut être notre compréhension messianique de cette disposition mosaïque ?

Le vœu ou serment peut être utile à celui qui veut arriver à la sanctification. En effet, un homme qui abuserait des plaisirs terrestres, même ceux autorisés, restera cependant éloigné de la sainteté selon la Torah. En faisant le vœu de s'éloigner de la chose pour laquelle il ressent une attirance insurmontable, cet homme évite alors de transgresser la Torah. Ainsi, la tentation fut grande en Israël, et dans la société juive-romaine sous Yéshoua, de poser des vœux et des serments dans tous les compartiments du jeu social, au-delà du supportable.

En hébreu, **Néder**, c'est faire un vœu de privation, c'est-à-dire s'engager à une sorte d'abstention ou d'abstinence. La secte des Esséniens cultivait jalousement cette pulsion visant à la sanctification qui s'apparentait à de l'ascétisme.

Mais d'une façon générale, et hors le phénomène très spécifique du **naziréat** (voir Samson le Nazir), la Torah n'approuve pas spontanément cette conduite qui consiste à se lier par un vœu (voir le cas de la fille de Jephté en Juges 11 :34-39). Cela consiste à s'engager sur une obligation que la Torah n'a pas prévue. Or, personne ne peut garantir d'avance d'avoir la force d'accomplir le vœu qui aura été formulé. Dès lors, la Torah ne fait que le tolérer, si cela est nécessaire, pour aider à accomplir les commandements de la Torah. Dans ce cadre, les vœux sont considérés comme une sorte d'auxiliaire à la volonté, pour renforcer une volonté qui ne se suffirait pas à elle-même, parce qu'il y a une différence entre ce que l'âme profonde voudrait et ce que le corps ne se résout pas à rendre effectif. Ce qui fera dire au Rabbi Shaoul de Tarse en Romains 7 :19 :

« Ce qui est bon, je le sais, n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair: j'ai la volonté, mais non le pouvoir de faire le bien. Car je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je ne veux pas. »

Notons que si un vœu a été fait, il doit impérativement être accompli. Par conséquent, la Torah a prévu le cas d'un vœu fait imprudemment et par excès de zèle. La Torah prévoit ainsi les cas d'annulation d'un vœu. Mais qui est compétent pour délier ou annuler un vœu ou un serment ?

Pourquoi le vœu n'est pas requis : Prenons une analogie de sens. Le vœu serait une sorte de béquille de la volonté, il est toléré comme une marque d'aide passagère. Mais fondamentalement, le vœu n'est ni nécessaire, ni demandé, car il procède d'une volontaire aliénation, privation, humiliation. Cette « béquille psychologique » est ôtée par le Mashiah lorsqu'il déclare : « ...les boîteux marchent... ».

Remarque : néanmoins, Paul lui-même fit un vœu dont nous ne connaissons ni la cause ni l'objectif. Voir Actes 18 :18

Moshéh s'adresse ici directement aux chefs des tribus. Pourquoi confier ce pouvoir de délivrance aux chefs de tribus et non aux prêtres, et pourquoi illustrer ce pouvoir par la mise en scène d'une jeune femme ou épouse, en relation avec son père et son mari-fiancé ?

Autrefois, chaque tribu avait son tribunal en Éréts-Israël, et au-delà de chaque tribu, chaque ville. Et parce que chaque chef de tribu connaissait la psychologie des membres de sa tribu, lui seul pouvait savoir si un vœu inconsidéré pouvait ou non être annulé ou suspendu. Il y a ici une nécessité de connaissance intime de la personne pour que la mitsvah (commandement) puisse s'appliquer avec justice et sensibilité.

Il est donc préférable d'attendre que le Seigneur nous demande de réaliser une chose, plutôt que d'imprudemment dire : « Seigneur je ferai ceci ou cela pour Toi », comme si nous pouvions obtenir une grâce quelconque par la vertu d'un acte entièrement voulu de nous-mêmes. Néanmoins, la règle persiste : si nous nous engageons devant Elohim, par notre « bouche »

d'où sort une parole, alors sachons ce que cela implique, conformément à cette réalité supérieure : « *Ainsi en est-il de ma parole, qui sort de ma bouche : elle ne retourne point à Moi sans effet, sans avoir exécuté ma volonté et accompli mes desseins.* » (Is. 55:11)

Ce qu'Adonaï יהוה dit, Il le fait. C'est ce que suggère le mot hébreu [Davar] qui a la double signification de « Parole » et de « chose ». Soyons donc très prudents dans nos discours. « *Avant toutes choses, mes frères, ne jurez ni par le ciel, ni par la terre, ni par aucun autre serment [ou vœu « Nédarim »]. Mais que votre oui soit oui, et que votre non soit non, afin que vous ne tombiez pas sous le jugement.* » (Ja. 5:12)

De quelle faute et de quel jugement parle-t-on ? Yéshoua haMashiah nous en donne une explication lorsqu'il apostrophe les scribes et les pharisiens et leur reproche d'avoir fait de la Torah un fardeau, en y ayant ajouté nombres de traditions humaines : « *Ils lient des fardeaux pesants, et les mettent sur les épaules des hommes...* »

Fonctionnant comme autant de **Nédarim contractés collectivement** et imposés par les religieux, Yéshoua est venu libérer le peuple de ce joug insupportable et de ces vœux et serments collectifs sans objet. Il déclarera alors : « *Venez à moi, vous tous qui peinez sous le poids du fardeau...Prenez sur vous mon joug et mettez-vous à mon école...Oui, mon joug est facile à porter et mon fardeau léger* ». (Matthieu 11.28-30).

Notre parachah s'illumine alors de la façon suivante : Moshéh s'adresse aux chefs de tribus, en leur confiant la capacité de délier « la femme » de son vœu inconsidéré, en illustrant son propos par la relation père-fille-épouse-mari. Oui, Yéshoua est ce chef de tribu, Prince et Roi d'Israël, qui porte le Mattéh, le « bâton » de souveraineté. Oui, il est l'Epoux qui peut libérer sson Epouse de ses serments trop zélés, sans objet et collectivement hérités. Oui, Il est légitime pour dire que le Père a toute autorité pour libérer la jeune fille, future épouse, des engagements contractés alors qu'elle n'avait pas encore rencontré son époux :

« *Telles sont les ordonnances que l'Adonaï יהוה commanda à Moshéh, entre un mari et sa femme, entre un père et sa fille, quand elle est encore dans la maison de son père, en sa jeunesse.* » (Nombres 30 17)

Appliquée à l'Israël-Juda d'aujourd'hui et au tout Israël recomposé de demain, cette promesse de délivrance des vœux collectifs inconsidérés sonne comme une promesse de liberté retrouvée en Yéshoua.

« *C'est pour la liberté que le Messie nous a affranchis. Demeurez donc fermes, et ne vous laissez pas mettre de nouveau sous le joug de la servitude.* » (Ga. 5:1)

Une guerre atypique

« *Venge la vengeance des enfants d'Israël de la part des Midyanites, après seulement tu t'adjoindras à ton peuple...que certains parmi vous s'arment pour la vengeance de יהוה contre Midyan pour payer à Midyan la rétribution de la vengeance de יהוה ...* » (No. 31:1)

Parmi les nombreuses batailles décrites dans la Torah, la parachah Mattoth relate la guerre que les Israélites livrèrent contre le peuple de **Midyan** (Madian). Au chapitre 31 du livre des Nombres, nous lisons comment Élohim s'approprie cette guerre atypique, qualifiée de « *vengeance de יהוה* », contre un peuple qui essaya d'assimiler Israël en le corrompant de l'intérieur, sur les conseils de Bilam. La Torah relate ensuite de quelle façon Moshéh rassembla des hommes pour former une armée de 12.000 hommes, 1000 par tribus, et donne de nombreux détails sur la bataille elle-même et ses conséquences fâcheuses pour les femmes et les enfants à qui les chefs militaires avaient laissé la vie sauve. A ce titre, la réponse de Moshéh est certainement l'une des plus terribles de toute la Torah. Alors que tous ces prisonniers se

sont déjà rendus et sont dans les camps d'Israël, Moshéh ordonne d'exécuter tous les enfants mâles et les femmes ayant connu des hommes.

Seul le verset 8 peut nous aider à comprendre l'ordre de Moshéh : « [...] *et Bilam fils de Beor a été passé par l'épée.* » Voilà donc l'explication de ce raid punitif. Balaam-Bilam a voulu pervertir insidieusement Israël en lui donnant une descendance midyanite : c'est cette descendance dont la seule vocation était de pervertir et de dénaturer qui est en cause dans ce conflit et cette vengeance, au sujet de laquelle יהודה pourra dire « *A moi la Vengeance !* ». Cette guerre atypique ne revêtait finalement que très peu de sens militaire. Ce conflit appartenait à יהודה des armées et Israël n'accomplissait que son rôle de combattant avec « EL ».

La délicate position de Moshéh

Une caractéristique essentielle de cette bataille réside dans le fait qu'Élohim demande à Moshéh de s'impliquer personnellement dans ce conflit... en conséquence de quoi il pourra « rejoindre » les siens. Que penser de cette condition sine qua non ?

Il faut noter que Moshéh a un problème avec Midyan. Non seulement il a épousé la fille de **Yithro** qui était le grand prêtre de Midyan, mais il a eu à un certain moment la tentation de remplacer Israël par Midyan - *lorsqu'Israël refusa l'autorité de Moshéh, prince d'Égypte*. Midyan pouvait alors représenter une sorte d'ersatz éventuel d'Israël si Israël échouait. Cela était-il possible ? N'oublions pas qu'Israël a d'abord été « Yaaqov », et ensuite Yaaqov devint Israël. De la même façon, après l'épisode du veau d'or, Élohim propose d'effacer Israël et de reconstruire un nouveau peuple à partir de la seule branche mosaïque. Nous connaissons la réponse de Moshéh. Mais Moshéh a un dernier compte à régler avec Midyan, celui qui aurait pu devenir Israël, à la place d'Israël ! C'est la dernière leçon qu'Élohim donne à Moshéh : *finis-en avec Midyan et après seulement tu rejoindras ton peuple !* Sous-entendu : Midyan n'a jamais été ton peuple.

Dans la parachah précédente Piynéhas, un homme pris une Midyanite devant tout le peuple : « *Et voici une personnalité d'entre les Bnei Israël, est venu et il approcha de ses frères, la Midyanite aux yeux de Moshéh et aux yeux de toute l'assemblée d'Israël. Et ils pleuraient devant l'entrée de la tente d'assigination* ».

Pourquoi pleuraient-ils ? Moshéh était impuissant à intervenir parce que précisément Moshéh avait épousé lui aussi une Midyanite. Il y a un contentieux entre Israël et Midyan qui passe par Moshéh depuis l'origine de l'histoire de cette génération, puisque **Tsiporah** la fille de Yithro est Midyanite. Moshéh était donc juge et partie. Midyan n'est pas n'importe qui, c'est un des fils d'Avraham. Avraham après avoir eu Sarah comme femme jusqu'à son décès, prit une autre femme nommée **Qétourah**. De Qétourah, Avraham eut d'autres enfants dont Midyan.

« *Et Moshéh s'enfuit de devant Paro et s'installa au pays de Midyan et s'assit auprès du puits.* »

Commentaire classique sur cette position géographique non hasardeuse de Moshéh près du puits de Midyan :

« *Il a appris de Jacob qui a rencontré sa promise près du puits. Cela veut dire qu'il veut faire comme Yaaqov, fonder un peuple d'Israël avec la fille de Yithro comme matrice* »

Cette référence au puits de Yaaqov, c'est bien évidemment la rencontre de Yaaqov et Raḥel qui fonde le peuple d'Israël. Moshéh aurait donc, selon ce commentaire, envisagé « l'option Midyan » après que ceux d'Israël l'eurent rejeté. Il y a une telle osmose entre Moshéh et Midyan qu'il faut que ce soit Moshéh qui brise cette tentation de Midyan. D'où l'ordre divin d'implication personnelle...après seulement il pourra rejoindre son peuple, qui n'est pas Midyan.

Que nous apprend l'hébreu מדין [Midyan = Mem-Dalet-Yod-Noun], de la même racine que le mot **Din**, *querelle* ? Il y a un mot qui se rapproche de Midyan et c'est le mot **Madon**, soit *contestation*, Din madon signifie donc « *la querelle de contestation* ». Tout est dit. C'est Midyan par excellence qui conteste Israël. Car Yithro a eu la même expérience qu'Avraham. Sa contestation est dangereuse car c'est l'identité la plus proche d'Israël. La revendication de Midyan est presque légitime. La querelle de contestation de Midyan renvoie également à la légitimité quasi notariale d'un Ishmaël sur un Yitshaq. Nous comprenons donc pourquoi Moshéh doit personnellement couper le cordon ombilical avec Midyan.

Question pour nous-mêmes et notre temps : les « prophètes » de la chrétienté historique et les leaders des églises modernes ne sont-ils pas atteints du syndrome de Midyan ? Face au rejet (momentané) du message évangélique de l'Israël historique, ne sont-ils pas conduits à fabriquer un nouveau peuple, qui ressemble assez sensiblement à celui dont ils préfèrent s'éloigner ?

Alors, qu'ils sachent que יהוה a décrété un jour de vengeance contre tous ceux qui tentent encore de prendre la place d'Israël. Et ils sont nombreux dans les églises chrétiennes ! Et de la même façon que la maison de Midyan appartenait à la maison d'Avraham, nous savons que le jugement commencera par la maison d'Elohim. La Justice d'Elohim envers « sa propre maison Midyanite » fut sans concession. Ils ont voulu pervertir Israël de l'intérieur, le dénaturer pour prendre sa place.

Moshéh lui-même fut tenté de leur donner raison. Mais Moshéh rejoignit les siens et se greffa pour l'éternité à Yaaqov-Israël, après avoir définitivement éradiqué du milieu du peuple le risque de cette assimilation et la tentation de ce mariage contre nature avec « une assemblée qui ressemblait à Israël, sans être Israël » ! A bon entendeur...

Pour mener cette dernière guerre contre Midyan avant l'entrée définitive en Kanaan, Moshéh recensa 1000 hommes de chaque tribu d'Israël. Pour mener la dernière bataille avant l'entrée dans le Royaume, l'Adon Yéshoua s'appuiera notamment sur 12.000 hommes de chaque tribu du tout Israël recomposé. Entre ces deux batailles messianiques, nous notons un étrange facteur 12... Ainsi chaque tribu d'Apocalypse rassemble autant d'effectif que l'Israël de Moshéh pour combattre Midyan. Chaque tribu vaut alors pour l'Israël complet... à méditer.

Yéshoua est allé chercher ce facteur multiplicatif, un par un, sur les deux rives de la mer de Galilée.

Shabbat Shalom véshavoua tov.